



vol de CB et mauvaise opposition

Par **popolito**, le **09/12/2008** à **13:20**

Bonjour,

il y a plusieurs mois maintenant je me suis fait volée ma CB. Le voleur (expérimenté) a réussi à connaître mon code et à utiliser ma CB de façon frauduleuse pour un montant supérieur à 5600€.

Malheureusement j'ai composé un mauvais numéro pour faire opposiiton à ma carte et j'ai fait opposition à une carte (la carte Aurore) que je ne possède pas.

Même si le voleur a été arrêté (la procédure judiciaire est en cours, la banque estime ne pas avoir à me rembourser parce que j'ai mal fais opposition.

cependant j'ai trouvé des articles de lois expliquant que je ne peux pas supporter la perte de ma carte pour un montant supérieur à 150€.

Qu'en pensez vous? ai-je une chance d'être remboursée dans la totalité?

Par **jeetendra**, le **09/12/2008** à **13:26**

bonjour, je vous conseille vivement vu le montant du préjudice de [fluo]vous rapprocher d'un avocat[fluo], surtout que la Banque a trouvé une faille et l'exploitera à fonds aidée de son service juridique, avez vous contactez l'association française des usagers de banque (AFUB), cordialement

Par **Patricia**, le **10/12/2008** à **20:58**

Bonsoir,

Pour apporter un complément de réponse à celle de mon confrère, je dirais que votre responsabilité est sérieusement engagée.

Impossible pour un établissement bancaire de faire opposition sur une CB volée si le propriétaire n'a pas fait opposition en bonne et due forme comme il l'est précisé sur le contrat porteur ...

Procédure très rigoureuse à respecter ET dans les plus brefs délais.

Relisez le contrat qui vous a été remis en même temps que votre carte, vous y verrez que l'opposition est très strict, heureusement, sinon remboursement et arnaque seraient à la portée de tout le monde...

J'espère pour vous que je me trompe mais je serai surprise que vous obteniez gain de cause auprès de votre banque.

Cordialement